



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contribution économique territoriale

Question écrite n° 71480

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'assujettissement d'une commune à la contribution économique territoriale sur un projet d'investissement de panneaux photovoltaïques installés sur un bâtiment de la collectivité. En effet, les dispositions du I de l'article 1447 et de l'article 1449 du code général des impôts ne mentionnent pas clairement les activités liées à l'installation de panneaux photovoltaïques et leurs incidences en matière fiscale pour les collectivités territoriales. Les collectivités sont pourtant très impliquées pour développer tous les équipements qui permettent d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi il lui demande si les panneaux photovoltaïques installés par des communes sur leurs bâtiments pour produire de l'électricité seront ou non assujettis à la contribution économique territoriale et dans quelle mesure la fiscalité peut être incitative en ôtant toute ambiguïté à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71480

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1570

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)